



PECB Certified ISO/CEI 27005 Risk Manager

Maîtrisez les principes et les concepts fondamentaux de l'appréciation des risques et de la gestion optimale des risques liés à la sécurité de l'information conforme à la norme ISO/CEI 27005

Pourquoi devriez-vous y participer ?

La formation « ISO/CEI 27005 Risk Manager » vous permettra de développer les compétences pour maîtriser les processus liés à tous les actifs pertinents pour la sécurité de l'information en utilisant la norme ISO/CEI 27005 comme cadre de référence. Au cours de cette formation, nous présenterons également d'autres méthodes d'appréciation des risques telles qu'OCTAVE, EBIOS, MEHARI et la méthodologie harmonisée d'EMR. Cette formation s'inscrit parfaitement dans le processus de mise en œuvre du cadre SMSI selon la norme ISO/CEI 27001.

Après avoir compris l'ensemble des concepts relatifs à la gestion des risques de la sécurité d'information conforme à la norme ISO/CEI 27005, vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de « ISO/CEI 27005 Risk Manager ». En étant titulaire d'une certification « PECB Certified ISO/CEI 27005 Risk Manager », vous démontrerez que vous disposez des connaissances et des compétences nécessaires pour réaliser une appréciation optimale des risques de la sécurité de l'information et pour gérer les risques de la sécurité de l'information dans les délais.

Programme de la formation

DURÉE : 3 JOURS

Jour 1 : Introduction au programme de gestion des risques conforme à la norme ISO/CEI 27005

Jour 2 : Mise en œuvre d'un processus de gestion des risques conforme à la norme ISO/CEI 27005

Jour 3 : Aperçu des autres méthodes d'appréciation des risques liés à la sécurité de l'information et examen

Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen
- Un manuel de cours contenant plus de 350 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 21 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires